



# SACRIFIER LES RETRAITÉ-E-S POUR LES PROFITS DES PLUS RICHES ?

## ÇA SUFFIT !

### USR CGT 37

#### Les retraités déjà lourdement pénalisés.

Blocage ou presque des pensions pendant 4 ans, suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour des personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant, l'imposition des majorations de pension pour enfants, gel des retraites complémentaires pendant 3 ans, hausse de 25% de la CSG, menaces sur la pension de réversion, pas d'augmentation des pensions en 2018 et une augmentation de 0,3 % en 2019 pour une inflation estimée à 2,3 % sur les 12 derniers mois. Comment oser leur demander des efforts, sous-entendant qu'ils n'en ont pas fait jusqu'à présent...

#### Au profit de qui ? de Quoi ?

Pour aider les actifs, nous dit le Premier ministre. C'est faux. Exemple : la hausse de la CSG est censée compenser le coût de la réduction des cotisations sociales pour les actifs. En réalité, c'est un service rendu au patronat en lui évitant ainsi d'augmenter les salaires et pour compenser les coûts de la suppression de l'impôt sur la fortune et la réduction de l'impôt sur le capital. À écouter ministres et « experts », les seules dépenses qui doivent être réduites sont les pensions et les prestations sociales.

Pourquoi ne pas réduire les aides aux plus riches qui représentent au bas mot 300 milliards d'euros par an. « Un pognon de dingue » : la fraude et l'évasion fiscale, les niches fiscales et sociales (réductions ou exonérations de cotisations), le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), le pacte dit de responsabilité, la forte baisse de la fiscalité des plus riches et des entreprises depuis trente ans. Ces cadeaux équivalent au montant total des pensions de retraite versées en France !

#### Pour quels résultats ?

La multiplication des faveurs fiscales pour les détenteurs de capitaux devait favoriser l'investissement et l'emploi. En 2017, les entreprises du CAC 40 ont distribué deux fois plus de dividendes qu'elles n'ont réalisé d'investissements et consacré 5 % seulement pour les salaires (étude Oxfam). Pourtant, Emmanuel Macron continue de favoriser le capital au détriment de l'investissement et du travail. Les résultats ? Le chômage ne baisse pas, la dette augmente, la balance commerciale ne s'arrange pas, notre environnement se dégrade, les inégalités explosent.

#### Ça suffit maintenant : Revalorisation des pensions !

Car qui peut ignorer le poids des seniors dans l'économie ? En 2020, les seniors seront plus nombreux que les enfants de moins de 5 ans, ils dépensent en moyenne près de 28 000 euros par an, ils représentent 52% de la consommation, dans la santé, l'alimentation, mais aussi 50 % des achats de véhicules, 35 % des jouets. Ils ne spéculent pas dans les paradis fiscaux. Ils participent bénévolement à de nombreuses activités socialement utiles. Ce n'est pas les retraités qu'il faut taxer, mais ceux qui ont bâti leurs fortunes sur leur travail. Les 9 organisations de retraités qui ont réussi à rassembler plus de 200 000 retraités le 15 mars contre la hausse de la CSG n'en démordent pas : ils réclament une loi rectificative des finances 2018 qui annule la hausse de la CSG et revalorise les pensions au minimum correspondant à la hausse des prix, conformément à la loi en vigueur. La CGT réclame pour sa part l'indexation des pensions sur la hausse du salaire médian.

**Le 9 octobre, dans tout le pays avec les salariés actifs  
Pour rendre visible les revendications des retraités**

**RDV 10h30 place Jean Jaurés**

**Le 9 octobre un rendez-vous intergénérationnel à ne pas manquer !**

# Réforme des retraites DANGER

Notre système de retraite a été construit en 1945, alors que le pays était ruiné. Son fondement : pour mieux protéger les plus faibles, il faut un système universel qui maintienne le niveau de vie de tous et toutes. Les luttes de 1995, 2003 et 2010 contre les réformes de retraites ont permis de maintenir la répartition comme base de notre système de retraite. En annonçant pour la première fois depuis 1945 une réforme systémique de nos régimes de retraites E.Macron et son gouvernement ont décidé pour y parvenir :

1. De discréditer le système actuel
2. D'opposer les générations
3. D'opposer les secteurs professionnels

## Les trois éléments clés de la réforme

1. Le montant des pensions sera calculé sur l'ensemble de la carrière, sur les 43 annuités cotisées, au lieu des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public. Ceci pénalisera directement ceux qui ont une progression de carrière. »
2. Pour les femmes: la double peine. Les femmes sont payées en moyenne 26 % de moins que les hommes et touchent une pension 40 % plus faible. Ces inégalités sont en partie compensées par les droits familiaux, avec la validation des congés maternité et parental et les pensions de réversion en cas de décès du conjoint. Ces droits ont pour objectif de maintenir le niveau de vie, ils sont donc accessibles à toutes les femmes, et leur montant est proportionnel au salaire. Le gouvernement veut les remplacer par un filet de sécurité minimum, limité aux femmes dont les carrières sont les plus précaires. »
3. L'objectif ? Réorienter les salarié-e-s solvables vers la capitalisation. La baisse générale programmée des pensions, et celles des Ingés, Cadres et Techs en particulier, vise à généraliser les retraites par capitalisation comme complément de retraites. Cette incitation sera encore plus forte pour les cadres sup qui ne pourront plus cotiser dans le système commun (ni percevoir de pension) au-delà de 9 933 € brut mensuels contre 26 488 € aujourd'hui. Pourtant, les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier. Ajoutons qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent de l'emploi et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises. Qui seront les seuls gagnants de cette réforme ? Les banquiers et les assureurs..

## UN SYSTEME UNIVERSEL DE « RETRAITE PAR POINTS » : C'EST QUOI ?

Dans un système universel de « retraite par points », le salarié cumule tout au long de sa carrière professionnelle des points acquis en fonction de la valeur d'achat du point : le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant l'ensemble des points accumulés par la valeur du point à la liquidation des droits.

**Commentaires** : qui décidera de la valeur d'achat et de liquidation du point ? Le gouvernement, en fonction des « aléas » du contexte économique ! Jean-Paul Delevoye, en charge des discussions avec les organisations syndicales sur le dossier des retraites, n'a-t-il pas déclaré au cours d'un colloque au Sénat jeudi 19 avril : « *Le vrai sujet, c'est que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempêtes soit aux périodes de croissance... Et que nous puissions, sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation.* »

Ce qui signifie en clair que la valeur du point au moment de la liquidation pourrait varier, d'année en année, en fonction des conditions économiques. Il n'y a plus dans ce système de montant garanti des retraites, le gouvernement fixant à intervalle régulier la valeur du point.

**Le Mardi 16 octobre à 17h**

**Rencontre débat public**

**à l'appel des neuf organisations de retraités**

**Sur la future réforme des retraites**

**Centre de vie du Sanitas à Tours**

**Avec la participation :**

**De Christiane Marty ingénieure- chercheuse, militante  
altermondialiste**

**De Jean Marie Harribey économiste**